

*Chômage régional*

On a dit ici même et ailleurs que la politique de divers ministères gouvernementaux entrave le développement régional, qu'il n'existe aucune coordination entre le ministère de l'Expansion économique régionale et les autres ministères. On a dit que le MEER est trop centralisé, on ne connaît pas suffisamment les besoins locaux, et enfin on dit également que notre programme de subventions industrielles est lent et inefficace. C'est pour moi une bonne occasion de redresser l'image déformée des réalités que présentent les députés de l'opposition, ce que je ne puis qu'attribuer, en toute charité, à une surprenante incompétence que je trouve bien insolite chez des prétendants au pouvoir. On est bien forcé de conclure qu'avec l'habileté dont ils ont fait preuve en ce moment les prétendants devront se contenter de prétendre encore au pouvoir pour un bon bout de temps. Je reviendrai sur cette question plus tard, mais avant, monsieur le président, qu'on me permette de rappeler à la Chambre les principaux programmes politiques et stratégies majeures que ce gouvernement et mon ministère ont élaborés et mis en œuvre.

Depuis 1972-1973, l'évolution de la politique de développement régional s'est inspirée de trois thèmes majeurs: le besoin d'un programme de subvention efficace; le besoin d'élaborer, province par province, des stratégies de développement qui se fondent sur les idées, les aspirations, les besoins, les objectifs locaux et qui soient mises en œuvre par des fonctionnaires fédéraux et provinciaux en poste dans chacune des provinces; finalement, le besoin de se doter d'un service capable d'assurer la recherche analytique et la liaison avec les autres ministères fédéraux et de les aider à élaborer leurs mesures de façon qu'elles concourent aux objectifs de développement régional.

J'aimerais dire quelques mots, monsieur le président, sur ce que nous avons été capables de réaliser dans le passé. Notre programme de subventions est maintenant bien en place. Dans le cas de la loi sur l'aide aux industries, des compagnies ont accepté des offres de subventions de l'ordre de 580 millions de dollars à ce jour, lesquelles devraient entraîner la création de 127,531 emplois dans les régions à faible croissance. Le taux d'insuccès des industries aidées financièrement grâce au programme d'aide est inférieur à 10 p. 100. Selon certains critiques, il serait souhaitable que les procédures de notre programme de subventions soient assouplies. Justement, monsieur le président, peu de temps après l'instauration de ce programme, le ministre d'alors s'est rendu compte qu'il était nécessaire d'en assouplir les modalités, et cela fut fait.

Ceux qui se plaignent du temps que prend le traitement des demandes de subventions, savent-ils, par exemple, que depuis la révision des modalités de la loi en 1974 ce délai a été réduit de plus de 25 p. 100? Savent-ils également que depuis la révision de 1974 ce délai a été réduit de 33 p. 100 pour les demandes traitées entièrement dans les bureaux régionaux? Enfin, savent-ils également que plus de 80 p. 100 des demandes que nous recevons sont justement traitées dans les bureaux régionaux? Alors on voit l'impact des améliorations et de l'assouplissement de la réglementation à notre loi. Ces mêmes critiques, monsieur le président, savent-ils que, lorsqu'il faut plus de 90 jours pour traiter une demande, par exemple, cela est la cause dans la plupart des cas d'un manque de renseignements donnés par le requérant, et que, en fait, lorsque nous avons tous les renseignements, il nous faut rarement plus de

trois semaines avant d'être en mesure de faire une offre ou de prendre une décision négative sur la demande?

Cela ne veut pas dire, monsieur le président, que tous les cas importants et difficiles ne prennent pas plus de temps. Bien sûr, ici nous parlons de deniers publics. On sait que, assez souvent, à la suite de certains échecs, de certaines faillites, le ministère est critiqué vertement. Alors, il est évident que nous devons prendre des précautions avant d'offrir notre appui financier à certaines propositions. Il nous faut considérer le marché, l'environnement, monsieur le président, qui est l'élément qui s'est ajouté au cours des dernières années, il nous faut voir si la structure financière dans l'entreprise est raisonnablement saine, et si les proposeurs ont la compétence pour diriger l'entreprise. Monsieur le président, je peux assurer la Chambre que je ne suis pas prêt, dans le but de créer ou d'établir un record de temps, à sacrifier certaines mesures élémentaires de prudence requise dans l'étude de ces dossiers, car je persiste à croire que nous devons y mettre tout le sérieux que requiert chaque demande, telle que nous la recevons.

L'opposition a demandé le 18 octobre dernier qu'on assouplisse les modalités d'application de cette loi. Pour ce qui est de la demande en ce sens présentée par le Conseil de développement de la région de l'Atlantique à laquelle on a fait allusion, cela a presque été fait en entier. L'opposition a poursuivi sa lancée dans l'ignorance de ces changements. C'est sans doute ce qui explique que le chef de l'opposition éprouve tant de difficultés à comprendre ne serait-ce que les principes de base de notre politique de développement régional. L'opposition demande en outre que le MEER présente quelques rationalités dans ce qu'elle appelle les plus de 200 et quelque programmes municipaux, provinciaux et fédéraux d'aide à l'industrie.

Chaque projet entrepris aux termes de la loi fait l'objet d'un important travail de coordination avec les provinces. Le MEER, le ministère de l'Industrie et du Commerce et d'autres ministères ont, en outre, pris une part active à de nombreuses conférences où il était question de subventions, et ils ont eux-mêmes aidé à organiser ces conférences. A ces réunions participaient également les provinces, quelquefois les municipalités et des organismes privés.

Je tiens à dire, monsieur le président, pour éviter toute équivoque, que notre attitude n'a jamais été et ne sera jamais de dire aux provinces quoi faire ou ne pas faire en ce qui concerne leurs divers programmes. Nous continuerons à discuter avec elles et à rechercher la meilleure solution et nous n'emploierons ni la contrainte ni la force. L'opposition réclame que le MEER aide les projets qui sont entrés dans leur phase d'exploitation et prenne des dispositions qui lui permettent une participation.

Il ne leur semble pas absurde de nous demander du même trait, dans la même phase parfois, de rationaliser et de coordonner nos programmes et, en même temps, de mettre en place des programmes qui existent déjà et qui sont administrés par le ministère de l'Industrie et du Commerce, par l'intermédiaire au niveau fédéral de la Banque fédérale de développement, et aussi des mécanismes qui sont en place au niveau des provinces par le truchement de leur propre agence, c'est-à-dire, de leur propre ministère de l'Industrie et du Commerce. Monsieur le président, ces grands coordonnateurs d'en face, d'ailleurs, qui se proposent de soustraire le Canada au manque de coordina-